



**Communiqué de presse**  
**Mardi 21 décembre 2021**

### 8<sup>ème</sup> Réunion des Parties à l'Accord Pelagos

La 8<sup>ème</sup> Réunion des Parties à l'Accord Pelagos<sup>1</sup> s'est tenue les 15 et 16 décembre à Rome. À cette occasion, la Partie monégasque a transmis la Présidence de l'Accord à la Partie italienne. Assurée depuis 2017 par M. Cyril Gomez, celle-ci a été transmise à M. Carlo Zaghi.

S.A.S le Prince Souverain a souhaité adresser aux représentants des trois Etats membres un message de soutien aux nombreuses actions de l'Accord, rappelant ainsi l'importance de la coopération internationale dans le domaine de la protection marine et Se félicitant de l'adoption d'objectifs ambitieux par les trois pays.

Par ailleurs, ont été adoptés le Plan de gestion et le Plan d'Action (2022-2027) de l'Accord, la création du « Fonds Volontaire Pelagos » destiné à mobiliser des financements additionnels pour la réalisation des activités, ainsi que des résolutions fondamentales pour la conduite des activités de l'Accord dans les prochaines années.

Enfin, deux *side events* ont été organisés en marge de cette 8<sup>ème</sup> réunion, la signature d'un partenariat avec la *Mediterranean Biodiversity Protection Community*, ainsi qu'un atelier sur la thématique des collisions entre les navires et les grands cétacés.



<sup>1</sup> L'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins a été signé à Rome le 25 novembre 1999 par l'Italie, la France et la Principauté de Monaco et est entré en vigueur le 21 février 2002. Son objectif est de protéger les mammifères marins et leurs habitats contre toutes les causes de perturbation.

Le Sanctuaire Pelagos est également une Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) de la Convention de Barcelone et constitue la seule Aire marine protégée internationale de Méditerranée dédiée à la protection des mammifères marins. Ce statut a été renouvelé en 2019.